

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018**

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes GARCIA E. – PALLUAT DE BESSET A. – Mr JURINE T.

**ABSENTS** : Mr DARMET E.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> 2017*

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Conditions générales de mise à disposition d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux comptables.*

## **OBJET : CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION D UNE SOLUTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET DES FLUX COMPTABLES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Le Département nous invite à adhérer à la solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux comptables. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire présente le tableau de classement des voies communales préparé avec Loire Forez Agglomération qui est la structure compétente pour la voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal approuve le tableau de classement des voies communales à l'unanimité.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE AUPRES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la reprise de la compétence voirie par Loire Forez Agglomération, le montant des frais d'entretien à reverser annuellement à Loire Forez Agglomération s'élève à 21 754.81 Euros. La commune avait la possibilité de « garder » certains postes d'entretien. Le Conseil Municipal a décidé d'en conserver plusieurs (fauchage, élagage des arbres, ...). Pour ces travaux (appelés travaux en régie) Loire Forez agglomération reversera annuellement, à la commune, la somme de 11 861.81 Euros.

## **REPLACEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les nombreuses dépenses de réparation faites sur le tracteur e 2017. Celui-ci est vieux et à un nombre d'heures élevées. Donne lecture de 3 devis. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le moins disant à savoir John Deere d'un montant de 40 000 Euros HT avec reprise de l'ancien pour 10 000 Euros.

## **RETROCESSION DE CHEMINS**

Monsieur le Maire informe que d'anciens chemins qui n'aboutissent nulle part, ont, au fil des années disparus au milieu de terres cultivées. Ces chemins sont toujours répertoriés au cadastre et il y a lieu de mettre celui-ci à jour. Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de 2 petits chemins au GFA de Riou.

## **BUDGET ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que l'école étant en RPI il y a lieu d'uniformiser le budget alloué avec la commune de Cleppé. Le Conseil Municipal décide d'allouer 55 Euros par élève comme proposé en commission RPI.

## **PAROLES AUX ELUS**

**JL SOUZY** : Présente une approche du compte administratif 2017. Les chiffres seront présentés et votés lors du prochain conseil municipal avec le compte de gestion et le budget 2018.

Informe que suite aux différentes reprises de compétences par Loire Forez agglomération, le budget assainissement fait partie de ces reprises. En conséquence, il sera voté son compte de gestion et son compte administratif mais plus de budget.

**G. PONVIANNE** : Donne Compte rendu sur l'état d'avancement de l'adressage. En cours de finalisation.

Avancement salle des associations : Maçonnerie finie. Le charpentier débutera au plus le 26 février.

**D. TIVOLET** : Donne compte rendu d'une visite du SIEL qui propose d'éteindre certains candélabres (1 place de la Mairie, 1 lot les Terrasses du Forez, 1 lot Thomas et 1 à Cétereau) et d'éclairer un peu plus certains endroits (Chemin de Gond et Villedieu). Un essai sera fait après accord du Département.

*Visite de Monsieur le Sous Préfet le 05 avril 2018*

Le Maire, M. MIOMANDRE